

9188878

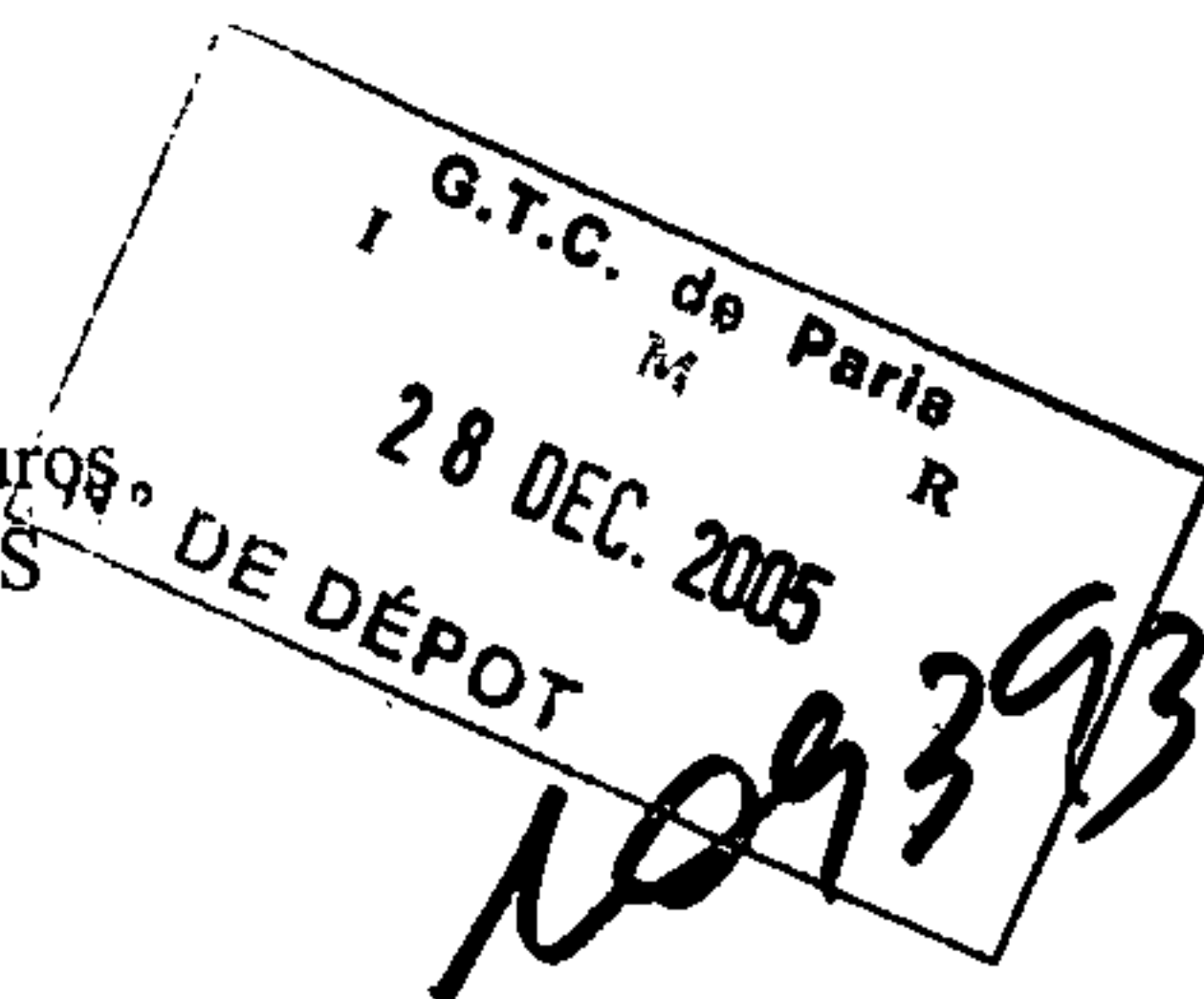
« A BERCY DEMENAGEMENTS »

ABD

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.338 Euros

Siège social : 16 Place Lachambeaudie 75012 PARIS

382 281 350 RCS PARIS



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE
LE 31 OCTOBRE 2005**

*Copie conforme
à l'original
de PSG*

L'an deux mille cinq, le trente et un octobre à quinze heures, les associés de la Société « A BERCY DEMENAGEMENTS – ABD », Société par Actions Simplifiée au capital de 37.338 Euros divisé en 2450 actions de 15,24 Euros chacune de nominal, se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement sur convocation du Président.

Est représentée:

- la Société Civile « LE FUTUR » titulaire de 2 450 actions
représentée par Monsieur Jean Patrick CHATELLARD

**SOIT UN TOTAL DES ACTIONS
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE : 2 450 actions**

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Gérard ROIGT, Président est appelé à présider la séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président de son mandat,
- Nomination d'un nouveau Président.
- Nomination d'un Directeur Général.
- Pouvoir pour les formalités légales

PS *GR.*

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux Associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- un exemplaire du rapport du Président à l'Assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Président.

Enfin, il déclare la discussion générale ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Gérard ROIGT de ses fonctions de Président de la Société, à effet de ce jour.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Gérard ROIGT pour l'ensemble des diligences qu'il a accomplies pour la Société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer au remplacement de Monsieur Gérard ROIGT dans le cadre de son mandat de Président, Monsieur BITOUN Patrick demeurant 24 Impasse ancienne route d'Italie 83600 FREJUS, lequel déclare accepter ce mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Il est également proposé à l'assemblée la nomination d'un Directeur Général pour assister le Président dans sa fonction. Monsieur Jean-Patrick CHATELLARD-TOINET demeurant 67,QUAI Winston Churchill 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE présent déclare accepter ce mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

pg  G.R.

QUATRIEME RESOLUTION

Tout pouvoir est donné au porteur des présentes pour effectuer les formalités légales nécessaires.

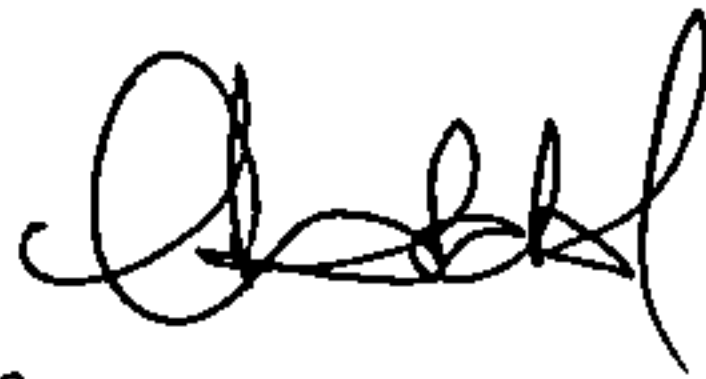
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heure.

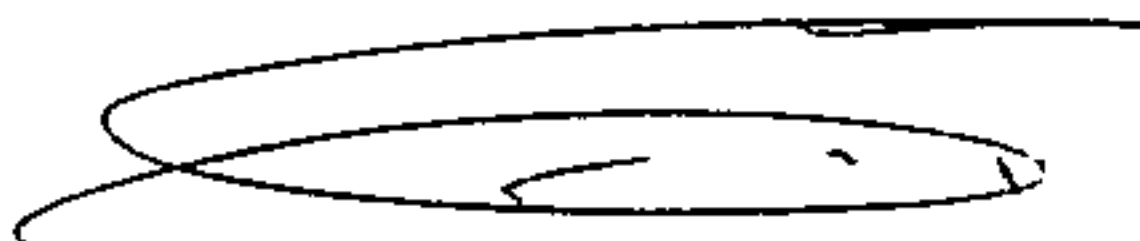
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le Président.

Gérard ROIGT
(avec mention manuscrite
bon pour cessation des fonctions
de président)

Société Civile « LE FUTUR »



Bon pour cessation
des fonctions de
président



Patrick BITOUN
(avec mention manuscrite
bon pour acceptation des fonctions
de président)

Bon pour acceptation
des fonctions de président

